



## Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

4 rue du Falconé, 66170 MILLAS  
Tél. +336 07 66 71 57

459 rue St Pierre BP 22 13351 MARSEILLE  
Tél. 04 91 42 10 25 (bureau).  
Fax 04 91 18 94 71

Le chargé de mission

Code de déontologie  
de la Police Nationale  
Article 12  
Décret N° 86.592 du  
18 mars 1986



**Le ministre de l'Intérieur défend les fonctionnaires de la Police Nationale contre les menaces, les violences, les voies de fait, les injures, diffamations ou outrages dont ils sont victimes dans l'exercice ou à l'occasion de leurs fonctions.**



Entre deux effets d'annonces médiatiques, madame le ministre de l'Intérieur serait bien avisée de parcourir les textes et de respecter ceux-ci à hauteur de ce qu'elle exige de nous au quotidien.

Caillassages, agressions, attaques de véhicules, de locaux de police ou de gendarmerie, d'agents.

Bobigny: Cinq individus poursuivis pour tentative d'homicide volontaire sur personne dépositaire de l'autorité publique, violences avec arme sur personnes dépositaires de l'autorité publique, vol, tentative d'incendie et destruction par incendie, dégradations, le tout en bande organisée **comparaissent libres.**

Où est notre ministre ?